

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
12 Mai 2017**

**OBJET** : Avenant n°1 à la convention 2017 liant le Département des Bouches du Rhône et les "lieux d'accueil" associatifs relative à la mission d'accueil et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation de contractualisation

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 12 Mai 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer au titre de l'année 2017, conformément au tableau figurant dans le rapport, des subventions d'un montant total de 2 264 556,90 € à 15 associations assurant une mission d'accueil et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les avenants n°1 aux conventions 2017 conformément au modèle joint au rapport.

Cette dépense, d'un coût de 2 264 556,90 €, sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée